



Déclaration liminaire de la FSU

CACFC du jeudi 20 juin 2013

Nous tenons à déplorer une nouvelle fois l'absence de madame le Recteur à l'unique réunion annuelle consacrée à la formation continue des adultes, même si ces dernières semaines nous avons pu mesurer son implication dans ce dossier important de notre service public.

Les actions menées l'année dernière dans le cadre d'une lutte intersyndicale ont conduit le gouvernement à l'abandon du GIP-GRETA et à la signature d'un protocole d'accord pour travailler ensemble, ministère et organisations syndicales à la réorganisation des GRETA.

Les GRETA sont à nouveau inscrits dans le code de l'Education par la loi de refondation de l'école, et nous nous en félicitons. Dans le même temps la circulaire de rentrée réaffirme la mission de formation continue des adultes au sein de l'Education Nationale. Tout cela constitue une chance historique pour la FCA et le service public de l'EFTLV. C'est l'occasion de sortir la FCA de la clandestinité et de son opacité et de la rendre transparente et portée par tous les acteurs du système Éducatif. Le protocole national répertorie l'ensemble des sujets à aborder et un échéancier. La première échéance était le 17 mai avec la mise en application de la loi Warssman.

La mise en conformité de la convention constitutive des GIP FCIP a constitué le premier élément d'une réorganisation du réseau. Pour pallier au vide juridique du fait de la non finalisation de la loi de refondation de l'Ecole, des groupements de service permettant aux Gretas de poursuivre leurs activités à compter du 18 mai 2013 ont été mis en place. Cette solution ne peut être que provisoire et limitée dans le temps.

Les agents comptables n'ont pas à prendre les risques que le gouvernement aurait pu éviter en reportant la date de mise en application de la loi Warssman pour les GRETA.

Cette période d'importante transition pour le réseau de la Formation Professionnelle Continue des Adultes de l'Education Nationale doit être accompagnée par la mise en place d'une nouvelle organisation qui assure efficacement les changements à venir, en ayant pour priorité de préserver à la fois la qualité de notre action et la sécurisation de nos personnels, tout en préservant la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation. La volonté d'associer les partenaires sociaux au niveau national doit être reconduite à tous les niveaux y compris académique ; en ce sens il apparaît nécessaire d'associer le CTA et le CACFC à la réflexion et aux prises de décisions.

Au niveau des établissements plus particulièrement des établissements support il est indispensable que le Conseil d'Administration puisse prendre les décisions et voter en connaissance de cause. Les GRETA et la FCA doivent être pleinement intégrés dans la vie de l'établissement. Les personnels des GRETA doivent être informés de leur droit de vote et de leur éligibilité au CA de l'établissement support, et la liste de ces personnels doit apparaître sur la liste électorale de l'établissement. La participation de représentants du CA de l'établissement support à l'AG du GRETA doit être encouragée.

Concernant les personnels, il est indispensable de mettre en place une gestion des ressources humaines harmonisée, claire et équitable. Le rôle, les droits et devoirs de chacun tant en matière de positionnement et rémunération que des obligations de services doivent être définis nationalement et appliqués académiquement.

Si des travaux sont menés au niveau académique, ils ne pourront aboutir à des mesures en retrait par rapport aux propositions du comité de suivi national. Il nous semble donc urgent d'attendre la réflexion nationale avant d'essayer de définir dans chaque GRETA ses propres critères de services et rémunération. Au niveau des contractuels et des concours de résorption nous ne pouvons que regretter l'impossibilité pour beaucoup de collègues de s'y présenter. Nous demandons que le CACFC transmette au ministère le vœu d'une reconnaissance et d'une véritable prise en compte de la spécificité du travail en FCA. **Cela pourrait passer par l'ouverture au concours d'une discipline de type CPIF. Il y aurait par ailleurs au-delà de ces concours à construire cette filière avec CAPES et Agrégation de manière à qualifier les personnels de la formation continue.**

Si on veut que la FCA soit l'affaire de l'ensemble du système Educatif, il faut apprendre à réfléchir avec l'ensemble des partenaires pour garantir sa pleine réussite dans le cadre de notre mission de service public. Nous savons que c'est une volonté forte de l'Académie de Nice.